



PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ORP-JAUCHE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ART. D.VIII.6 DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur Kim THOMAS**, demeurant Houtemstraat, n° 88 à 3300 Tienen,

Le terrain concerné est situé rue du Folly n° 9 à 1350 Orp-Jauche/1370 Jodoigne, cadastré 7^{ème} Division, Section A, n° 800E (Orp) et 7^{ème} Division, Section A, n° 186D.

Le projet consiste en **la construction d'une nouvelle habitation avec garage**.

La demande est soumise à annonce de projet conformément à l'article D.VIII.13 du CoDT, publicité complémentaire décidée par l'autorité compétente.

Le dossier peut être consulté du 13/09/2024 au 03/10/2024 inclus, au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 1, uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Mme Catherine COCU au 019/ 63 02 91.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

- M. Jeremy GERARD – Gestionnaire de dossier au Service Urbanisme – 019/ 63 02 96 – jeremy.gerard@orp-jauche.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/09/2024 au 02/10/2024 au collège communal :

- par **courrier ordinaire** (signé et daté) à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche ;
- par **courrier électronique** clairement identifié (identité et adresse du (des) signataire(s)) et daté, à transmettre à jeremy.gerard@orp-jauche.be
- par **dépôt** au Service urbanisme sur rendez-vous préalable à fixer avec le secrétariat du Service au 019/ 63 02 91.

Par ordonnance :

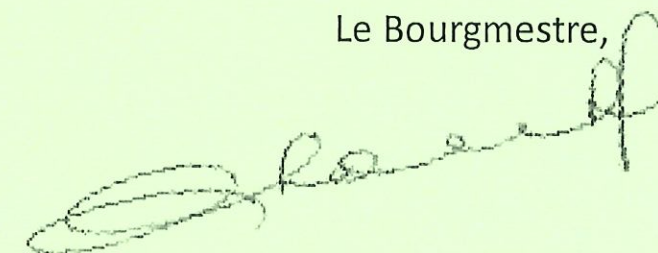
La Directrice Générale,



S. SANTUCCI



Le Bourgmestre,



H. GHENNE